

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19665 - 76ÈME ANNÉE

Famine dans le sud de Madagascar : la solidarité de La Réunion s'amplifie

Après des représentants de la diaspora malgache, les dons annoncés par la Région Réunion et le Département, la solidarité avec les victimes de la sécheresse dans le sud de Madagascar s'amplifie avec le lancement de l'opération « Kéré 2020 ». L'objectif est de fournir une aide alimentaire d'urgence à 6.000 personnes et une alimentation en eau potable pour 12.000 habitants, en lien avec les autorités de Madagascar et les ONG mobilisées sur place.

Le 8 octobre dernier, face à l'aggravation de la crise alimentaire dans le sud de Madagascar à cause de la sécheresse, le Parti communiste réunionnais avait notamment demandé « aux Collectivités et aux Chambres Consulaires d'organiser des réponses concrètes aux offres de projets structurants annoncés par le Chef d'État Malgache, en les complétant si nécessaire. Cela part de la production de l'eau et de l'énergie à la remise en valeur de la zone de sécheresse. »

La première initiative est venue de membres de la diaspora malgache à La Réunion. Puis, les deux plus grandes collectivités de La Réunion ont pris position : le Département s'engage à verser 200.000 euros et la Région Réunion 150.000 euros.

Les institutions ne sont pas les seules à agir. Soutenue par Réunion Première et le Journal de l'île de La Réunion, l'opération « Kéré 2020 » vise à recueillir des fonds pour « une aide alimentaire d'urgence aux familles les plus vulnérables et l'approvisionnement

en eau potable des communautés les plus impactées ». Kéré 2020 se présente comme « un projet réunionnais, piloté localement par le Gret ». Il vise à fournir une aide d'alimentaire d'urgence à 6.000 personnes, et une alimentation en eau potable pérenne pour 12.000 habitants, en lien avec les autorités de Madagascar et les ONG mobilisées sur place.

Une action analogue, Kéré, avait déjà eu lieu en 2007 pour soutenir la population du sud de Madagascar face à la sécheresse, 400.000 euros de dons avaient été récoltés. « L'opération, déjà pilotée à l'époque par le Gret, avait permis la construction de 64 citernes et la réhabilitation de dix impluviums. Au moins 50 000 personnes, dont 24 000 enfants, ont enfin eu accès à de l'eau saine grâce aux citernes de « Kéré » financées par les Réunionnais ».

Kéré 2020 concentrera son action dans les districts d'Ambovombe et Tsihombe, dans le pays des Antandroy. « Un ciblage des communes va tenir compte des avis des acteurs locaux (autorités, Programme Alimentaire Mondial, ONG...) et des interventions en cours menées par d'autres associations pour assurer une complémentarité dans les interventions », précise les organisateurs de l'action.

Dans l'urgence, priorité à l'aide alimentaire :

« Dans les villages ciblés, tous les ménages seront bénéficiaires, étant donné l'urgence. L'aide alimentaire se composera de don de céréales et légumineux correspon-

dant à 50 % des besoins du ménage pendant deux mois et demi, et jusqu'aux prochaines récoltes. Elle sera complétée par des dons de farine infantile locale « Koba Aina » pour les jeunes enfants âgés de 6 mois à 2 ans. »

Pour éviter que de pareilles crises se produisent à l'avenir, Kéré 2020 va conforter les réalisations déjà entreprises en 2017 :

« Ce deuxième volet du projet s'appuie sur des structures qui existent déjà : les citernes financées par les dons des Réunionnais en 2007. Une enquête préalable va permettre d'identifier les localités où ces citernes nécessitent une réhabilitation et un approvisionnement en eau. Les villages ciblés pour l'aide alimentaire seront prioritaires. L'approvisionnement régulier de ces citernes sera mené avec l'appui de l'AES (Alimentation de l'Eau dans le Sud), basé à Ambovombe, qui mettra à disposition des camions citernes de 5 à 6 m³ ».

Comment donner ?

- Par chèque, à l'ordre de l'association «Kéré»

1 rue Roland-Garros - 97400 Saint-Denis

- Par virement bancaire

IBAN

FR93 2004 1010 2105 9033 4K01 877

BIC : PSSTFRPSDR

- Via une cagnotte en ligne

www.helloasso.com/associations/association-kere

Des urnes sont disponibles dans les agences du Journal de l'île, à Sainte-Clotilde et Saint-Pierre.

M.M.

Constat et propositions d'un rapport parlementaire -1

Difficultés budgétaires des communes : des « surcoûts indéniables » qui restent à évaluer

« Les difficultés budgétaires des communes interpellent par leur ampleur et leur généralisation » « Des ratios de gestion atypiques » « Des charges structurellement plus élevées » « Une dégradation des finances communales illustrée par des critères d'alerte nombreux et concordants » : voici quelques titres de chapitre d'un rapport publié en décembre 2019 par deux parlementaires : Georges Patient, sénateur de Guyane et vice-président de la Commission des Finances du Sénat, et Jean-René Cazeneuve, député du Gers et président de la délégation aux collectivités territoriales. Ces deux parlementaires sont auteurs d'un rapport intitulé « Soutenir les communes des départements et régions d'outre-mer pour un accompagnement en responsabilité ». Le document s'attache notamment à chercher les raisons des difficultés financières dans les communes. Voici un premier extrait de ce rapport, relatif aux « Surcoûts indéniables à prendre en compte » :

« Si les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation dans les départements et les régions d'outre-mer, c'est bien comme en dispose la Constitution au regard des « caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités », lesquels induisent sans aucun doute des surcoûts pour les collectivités locales.(...)»

De ces particularités géographiques, qui fondent la notion même d'outre-mer, dérivent des problématiques concrètes d'étroitesse des marchés et de dépendance aux importations qui ont des conséquences directes en matière de charges. Le coût élevé de la vie se traduit pour les collectivités par des surcoûts à l'occasion

de chaque dépense d'entretien, de fourniture ou d'équipement. S'il n'existe aucun indicateur permettant de mesurer ces surcoûts, le niveau général des prix fournit un premier indice. La dernière étude conduite par l'INSEE en 2015 a estimé que le niveau général des prix à la consommation est de 7 à 12,5 % plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en France métropolitaine.

Ecarts à la métropole (écarts de prix Fischer)

Guadeloupe 12,5 %

Martinique 12,3 %

Guyane 11,6 %

La Réunion 7,1 %

Mayotte 6,9 %

Certains secteurs sont particulièrement concernés : ainsi, l'Autorité a relevé que les prix des matériaux de construction sont plus élevés de 39 % à la Réunion et de 35 % à Mayotte par rapport à la métropole. L'impact de tels écarts sur les coûts de construction conduit à grever les budgets d'investissement locaux.

« Le mouvement de convergence a nettement ralenti »

De même, le contexte économique et social difficile relativement à la métropole constitue sans aucun doute un facteur de charges. Après un rattrapage rapide dans les années 1990, le mouvement de convergence a nettement ralenti depuis 2000, le nombre d'années d'écart de développement étant estimé à plus de 20. Les indicateurs de richesse et de développement témoignent d'une situation économique dégradée. Le PIB par habitant moyen dans les DROM est inférieur de près de 40 %

au niveau métropolitain.

Taux de chômage par zone d'emploi (en moyenne annuelle)

Pointe à Pitre 22,5 %

Basse-Terre 20,3 %

Marie-Galante 24,9 %

Est - Grande-Terre 28,1 %

Martinique Centre agglomération 16,1 %

Martinique Sud-Caraïbe 16,8 %

Martinique Sud 19,8 %

Martinique Centre-Atlantique 21,4 %

Martinique Nord-Caraïbe 17,7 %

Martinique Nord-Atlantique 19,3 %

Cayenne 16,1 %

Kourou 19,9 %

Saint-Laurent-du-Maroni 32,9 %

La Réunion Est 27,7 %

La Réunion Nord 17,9 %

La Réunion Ouest 23,4 %

La Réunion Sud 29,2 %

Source INSEE, enquête emploi DOM

Les DROM sont également marqués par des inégalités de revenus fortes. Ainsi, l'indice de Gini y est en moyenne de l'ordre de 0,40 contre 0,29 en France métropolitaine, situation pour partie liée à un taux de chômage élevé.

Ces constats sont bien établis. Pourtant, les surcharges réelles supportées par les collectivités ultramarines sont difficiles à évaluer. Aucun outil pertinent de calcul n'existe et, comme l'a rappelé lors de son audition par la mission le président du Comité des finances locales (CFL) : « L'estimation des charges des collectivités a donné lieu à de nombreux travaux qui n'ont jamais abouti, ni au plan national, ni concernant l'outre-mer ».

L'estimation de ces surcoûts se heurte par ailleurs à la diversité des situations au sein et entre les territoires ultramarins.

Edito

L'artisanat de la fibre du bananier

Maurice produit plus de 10 000 tonnes de bananes par an. D'énormes quantités de « pseudo-tiges » de bananes sont jetées car considérées comme déchets.

C'est une matière que certains artisans ont décidés d'exploiter. C'est une ressource naturelle abondante que l'on retrouve à Maurice mais aussi dans pratiquement tout l'hémisphère sud de la planète. Elle se renouvelle en permanence une fois que l'on a récupéré le fruit. Les artisans ont décidé de récupérer le tronc du bananier. Ce déchet agricole sera transformé en revêtement décoratif. Ce dernier est un matériau décoratif écologique, car il est issu du bananier et surtout, ce produit ne vient pas de la déforestation qui prend de plus en plus de place sur la planète. Rappelons que la déforestation est une cause majeure de la perte de biodiversité et du réchauffement climatique. Elle provoque la perte des moyens de subsistance des populations locales qui en dépendent et la perte des ressources en eau.

Ce revêtement décoratif ressemble au bois mais ce n'est pas du bois et est naturel. Cette fibre travaillée est aujourd'hui très artisanale et traditionnelle pour la réalisation des nouages et cordages, mais devrait vite intéresser les designers pour développer par sa résistance, brillance ou encore sa longueur.

Les fibres de banane sont complètement biodégradables, recyclables et respectueuses de l'environnement. Utiliser de la fibre de banane permettrait de valoriser des déchets et de s'intégrer dans une logique circulaire ainsi que d'offrir un revenu supplémentaire aux producteurs car plus d'un milliard de tonnes de tiges de bananier sont jetées chaque année. De plus, elle offre une véritable alternative aux fibres habituellement utilisées.

Bertrand Ancelly

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kovid 19, Madégaskar lé pa loin pou kal ali définitivman ?

Mézami, la pa bézoin ni gnor sak zot konm moin é konm d'ot komansman l'ané nou té i pans. Nou téi pans la maladi nou téi antann parlé, téi sava fé in karnaz Madégaskar. Mi rapèl ankor sak in pé téi di dann bann radyo : l'avé poinn mo pou mépriz nout bann kouzin malgash.

Zot i ansouvien pi ? Zot i rapèl pi sak bann konésèr téi di é fason zot téi di ? É koman dann bann konvèrsasyon téi gaskone lo promyé an parmi bann malgash, lo prézidan. In moun prétansyé, téi pans avèk son siro vyé moun Madégaskar lété kapab bat - atèr lènmi invizib.

Mé oila ké ni aprann zordi dann bann zoinal malgash, la maladi la gingn in kou d'rèss trankil é lé posib li sava kite lo poin santral l'aktyalité pou rant dann l'insignifyan. An touléka sé sak bann zofisyèl malgash i déklar dopi yèr é sé sak tout demoun i pé lir si zot i vé dann bann zoinal lo péi-l'express Madagaskar épi d'ot ankor... Antansyon lété pa inn parti d'plézir pars la lite kont l'énni invizib la pa inn parti gagné d' avans.

Malgré sa, i fo ni romark Madégaskar épi son gouvèrnman lété solidèr : lo péi la ède in bonpé péi konm lé komor, Sénégal, la Tanzani épi d'ot ankor pou konbate lo mal avèk siro d'armoise zot la fé, zot la invanté dann lo péi... La prèv pou ète solidèr, la pa bézoin ète rish é i sifi défoi d'in bonkèr épi lintélizans pou mète dann sèrvis lé zot.

Mé solman lé sir la maladi lé pa fini pou vréman. Antansyon èl i robonb ankor in kou, mé pou l'instan ni pé dir lo pèp malgash la fine mark désèrtin poin kont lo lènmi invizib... Pli pré ni apèrsoi Maurice i bèss pa la gard, é tanmyé... An parlann d'nou ni viv dann rogré gouvèrnman la pa vouli ékout bann rényoné : pa zordi pa domin nou va fini par konprann pou kosa é zi i fo mète lo doi l'androi i fé mal...

Justin